



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES ARCHERS

L'archer doit avoir une conduite exemplaire donc :

- il respecte les règles
- il respecte les décisions des arbitres et des entraîneurs
- il respecte ses partenaires
- il reste calme et maître de lui
- il prend soin du matériel qui lui est confié
- il l'utilise suivant les directives qui lui sont données
- il obtempère aux injonctions des entraîneurs
- il refuse toute forme de tricherie
- il s'interdit toute forme de violence.

Les dirigeants et les entraîneurs doivent :

- sensibiliser les archers à l'esprit sportif
- leur apprendre à respecter les règles et les décisions de l'arbitre
- dédramatiser les échecs en expliquant que l'essentiel est de participer
- respecter les entraîneurs et les participants
- refuser et sanctionner tout acte de violence.

Les parents doivent soutenir les actions pédagogiques de l'équipe d'encadrement et s'engagent :

- à encourager leurs enfants même en cas d'échec
- à refuser toute forme de dopage
- à interdire toute forme de violence
- à applaudir les performances de tous
- à aider à faire respecter les règles et les consignes des entraîneurs
- à participer à la vie du club.

Signature de l'adhérent

(Obligatoire même mineur)

Signature du responsable légal

(Si l'adhérent est mineur)